Engagement

Transports collectifs : seniors et personnes en situation de handicap

Tarifs et conditions d'éligibilité

Présentation
Pour favoriser l'accès aux transports en commun pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, le centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Colmar participe financièrement aux abonnements annuels.
Les bénéficiaires
La réduction tarifaire est appliquée, **sans conditions de ressources**, aux : • Seniors colmariens âgés de 70 ans et plus ; • Personnes en situation de handicap colmariennes détentrices de la carte mobilité inclusion portant la mention « invalidité ».
Tarification au 1er janvier 2023
Prix de l'abonnement annuel : 170 € Participation du Centre Communal d'Action Sociale : 123 € **Coût restant à votre charge : 47 €**
Où retirer vote abonnement ?
Agence commerciale Trace 29 rue Kleber 68000 COLMAR 03 89 20 80 80 trace-colmar.fr • Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h • Le samedi : de 7h30 à 12h
Pièces justificatives (à présenter à l'agence commerciale Trace)
Pour établir ces abonnements, vous devrez fournir les justificatifs suivants : • Une pièce d'identité • Un justificatif de domicile • Une photo d'identité (ou possibilité de se faire photographier sur place) • La carte mobilité inclusion portant la mention « invalidité » (pour les personnes en situation de handicap)
Date de mise en œuvre
Mesure en vigueur depuis 2008.